

PRIX
La présente vente est conclue moyennant le prix de CENT TRENTE ET UN MILLE EUROS (131.000,00 EUR),
Le paiement de ce prix aura lieu de la manière indiquée ci-après.

FINANCEMENT PAR UN PRÊT

L'Etablissement bancaire ci-dessus dénommé et l'ACQUEREUR sont liés par un contrat de prêt résultant d'une offre prévue par les articles L 312-7 et suivants du Code de la consommation en date du 24 mars 2010, acceptée le 5 avril 2010 dont un exemplaire demeurera ci-joint après mention, ainsi qu'un échéancier prévisionnel des amortissements détaillant pour chaque échéance la répartition du remboursement des intérêts et du capital. Etant fait observer à l'ACQUEREUR que l'Etablissement prêteur devra lui remettre un échéancier définitif dès qu'il sera en mesure de l'établir.

OBLIGATION DE REMBOURSEMENT

L'ACQUEREUR s'oblige expressément à rembourser en principal et intérêts l'emprunt dont les caractéristiques sont ci-après énoncées.

CARACTÉRISTIQUES DU PRÊT

Le prêt dont il est parlé ci-dessus, accordé par l'établissement sus-dénommé en tête des présentes, est consenti aux conditions particulières suivantes :
Nature du prêt : P.H. PRIMO n° 7662182
Montant du prêt en principal : SOIXANTE QUINZE MILLE EUROS (75.000,00 EUR)
Montant du prêt garanti par l'inscription de privilège de prêteur de deniers : SOIXANTE QUINZE MILLE EUROS (75.000,00 EUR)
Durée : 120 mois
Remboursement : 120 échéances mensuelles de 760,39 Euros assurance incluse
Echéances :
- première échéance au plus tard le : 16 mai 2010
- dernière échéance au plus tard le : 16 avril 2021
Date d'effet de péremption de l'inscription : SEIZE AVRIL DEUX MIL VINGT DEUX Taux, hors assurance, de 3,50 % l'an
Le taux effectif global (articles L 313-1 et L 313-2 du Code de la consommation) ressort à 4,39 % l'an.

VERSEMENT DU PRÊT - PROMESSE D'EMPLOI

La somme de SOIXANTE QUINZE MILLE EUROS (75.000,00 EUR) représentant le montant emprunté destiné au paiement à due concurrence du prix, a été reçue par le Notaire soussigné et a été remise aujourd'hui à l'ACQUEREUR qui promet de l'employer au financement de celle-ci, ce que le Notaire soussigné constate.

L'ACQUEREUR est avisé qu'un titre exécutoire sera délivré au PRETEUR qui pourra, le cas échéant, le poursuivre judiciairement sans qu'il ait besoin d'un jugement.

PAIEMENT DU PRIX

L'ACQUEREUR a payé le prix ci-dessus exprimé comptant ainsi qu'il résulte de la comptabilité de l'Office Notarial dénommé en tête des présentes.
Ainsi que le VENDEUR le reconnaît et lui en consent quittance sans réserve.

DONT QUITTANCE

DECLARATION D'ORIGINE DE DENIERS

L'ACQUEREUR déclare effectuer ce paiement, savoir :
- A concurrence de SOIXANTE QUINZE MILLE EUROS (75.000,00 EUR) au moyen des deniers empruntés comme il est dit ci-dessus.
- A concurrence du surplus au moyen de fonds propres.
Il fait cette déclaration pour constater l'origine des deniers conformément à l'engagement qu'il a pris ci-dessus envers le PRETEUR.

Handwritten notes at the top of the page: "LH C B" and "MS" with a checkmark.